

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 16 mai 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M ^{me} Stéphanie Binet,	commissaire-parent
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Éric Filiatrault et M^{me} Nathalie Guillemette ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5635/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5636/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5637/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Non-renouvellement de personnes pour surplus de personnel, à compter du 1^{er} juillet 2017;
9. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
10. Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources financières;
11. Tarification au Service de la taxation scolaire pour l'année 2017-2018;
12. Conseil de la culture des Laurentides - reconduction de mandat;
13. Plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école;
14. Modification à la politique de gestion des directions d'établissement des Laurentides, section Rivière-du-Nord, et à la politique de gestion de l'Association québécoise des cadres scolaires;
15. Calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif 2017-2018;
16. Calendrier administratif 2017-2018;

PAUSE

17. Nomination du président d'élection relativement au processus électoral menant à l'élection générale de novembre 2018 et autorisation de rémunération;
18. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
19. Questions diverses;
 - 18.1 Taxe scolaire;
 - 18.2 Cadre organisationnel des services de garde;
20. Information du comité de parents;
21. Information de la vice-présidence;
22. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
23. Information de la direction générale;
24. Tour de table - partage d'information;
25. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Mélanie Pagé - Inauguration de l'embellissement de l'école secondaire Frenette.

PAROLE AUX ÉLÈVES

NON-RENGAGEMENT DE PERSONNES POUR SURPLUS DE PERSONNEL, À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2017 (R-5638/SRH)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et d'autre part, la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats d'enseignants et d'enseignantes qu'elle représente;

CONSIDÉRANT le fait que ladite entente prévoit aux clauses 5-3.14 et suivants que la Commission doit établir ses besoins par champ en tenant compte, entre autres, de l'estimé de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice nous amène à identifier nos enseignantes et nos enseignants, par ordre d'ancienneté, susceptibles d'être non-renégés;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale à l'article 5-8.00 portant sur le non-renégement;

Après mûres délibérations, il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, que les personnes suivantes soient non-renégées, pour surplus de personnel, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- M^{me} Marie-Odile Pelletier, champ 01-01 (adaptation scolaire - trouble de comportement), école Sacré-Cœur
- M^{me} Myriam Mayer-Côté, champ 01-01 (adaptation scolaire - trouble de comportement), école Prévost
- M^{me} Sarah-Maude Bisson, champ 01-01 (adaptation scolaire - trouble de comportement), école Bellefeuille
- M^{me} Cathy Gendron, champ 01-01 (adaptation scolaire - trouble de comportement), école de la Source
- M^{me} Maryse Durocher, champ 13 (sciences), école secondaire Cap-Jeunesse
- M^{me} Marie-Hélène Céré, champ 19 (danse), école secondaire de Mirabel

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Ce point est retiré.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES (R-5639/SRH)

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Chloé Bégin, coordonnatrice au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT le concours C-2016-534;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de coordonnateur au Service des ressources financières, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 15 mai 2017, à savoir M. David Castanha-Morin.

Adopté

TARIFICATION AU SERVICE DE LA TAXATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2017-2018 (R-5640/SRF)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 316, la commission scolaire doit fixer le taux d'intérêt de la taxe scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'établir la tarification suivante :

Le taux d'intérêt est fixé à 18 % et s'applique à toute taxe impayée au moment où il est fixé, depuis l'exigibilité de cette taxe;

Les frais de recherches et d'information autres que le propriétaire (notaire, banque, agent d'immeubles, etc.)	20 \$ par matricule
Les frais pour chèques sans provision	20 \$ par chèque
Les frais d'avis recommandé (avis de signification)	5 \$ par avis
Les frais pour demandes de remboursement par les institutions financières ainsi que par les organismes municipaux	15 \$ par matricule

Adopté

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES - RECONDUCTION DE MANDAT (R-5641/DG)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est un partenaire important dans le développement culturel sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSRDN a pour mandat de former les 28 000 élèves qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'éducation sans culture comme il n'y a pas de culture sans éducation;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les jeunes aient accès à des activités culturelles à l'école : c'est là un des objectifs poursuivis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que par le ministère de la Culture et des communications;

CONSIDÉRANT que la dimension culturelle est présente dans les visées du Programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention de la CSRDN par cette résolution de s'affirmer comme partenaire dans le développement culturel de la région des Laurentides;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

1. De reconduire le mandat de M^{me} Danielle Leblanc, commissaire à la CSRDN, à titre d'administrateur du Conseil culturel des Laurentides.
2. De payer la cotisation de 180 \$ afin de soutenir le développement des arts et de la culture dans notre région.

Adopté

PLAN DES EFFECTIFS DES DIRECTIONS ET DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉCOLE (R-5642/DG)

CONSIDÉRANT les besoins exprimés dans le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT les rencontres auprès de l'exécutif de l'Association des directeurs d'écoles des Laurentides, section Saint-Jérôme (ADEL), qui ont eu lieu ces derniers mois;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'ADEL qui a eu lieu le 27 avril dernier;

CONSIDÉRANT que le plan des effectifs déposé par la direction générale respecte les orientations convenues avec l'ADEL;

CONSIDÉRANT que la recommandation de l'ADEL d'affecter des adjoints à demi temps afin de répondre aux besoins de tous les milieux plus équitablement;

CONSIDÉRANT que la direction générale reconnaît l'importance du travail des directions et des directions adjointes d'établissement;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

1. D'adopter le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour 2017-2018 selon l'éventail de subordination comportant 39 directions au primaire et 10,8 directions adjointes dont cinq (5) partagées à 50 % et huit (8) directions au secondaire et 20 directions adjointes dont une (1) partagée à 50 %.
2. De mandater la direction générale à procéder à l'affectation des cadres qui découle de ce plan des effectifs conformément au Règlement de délégation de pouvoirs.
3. De faire rapport au conseil des commissaires.

Adopté

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT DES LAURENTIDES, SECTION RIVIÈRE-DU-NORD, ET À LA POLITIQUE DE GESTION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES (R-5643/DG)

CONSIDÉRANT les nombreux défis liés à la croissance de notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires et organisationnelles importantes liées au respect de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Loi 100) et de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE), et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la pression naissante à répondre de façon optimale aux besoins administratifs et pédagogiques des établissements;

CONSIDÉRANT l'analyse de situation et de pratiques effectuées par des commissions scolaires de taille comparable;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec les représentants de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) en comités de relations professionnelles;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de reconnaître l'importance et la valeur essentielle du personnel cadre au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique de gestion des directions d'établissement des Laurentides, section Rivière-du-Nord (0501), et la Politique de gestion de l'Association québécoise des cadres scolaires (0502) en remplaçant le texte des clauses 9.8 et 9.9 respectivement des politiques plus haut mentionnées par la clause libellée comme suit :

La Commission reconnaît que du temps compensatoire peut être accordé à un cadre qui, dans l'exercice de ses fonctions, est requis de fournir une prestation de travail particulière qui de l'avis de la Direction générale justifie que du temps compensatoire soit accordé. Ainsi, la Direction générale peut accorder du temps compensatoire pour une durée n'excédant pas cinq (5) jours annuellement. Les journées reconnues sont non monnayables et ne peuvent être reportées dans l'année scolaire suivante.

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de modifier la Politique de gestion des directions d'établissement des Laurentides, section Rivière-du-Nord (0501) par le remplacement de sa clause 9.8 et d'amender la Politique de gestion de l'Association québécoise des cadres scolaires (0502) par le remplacement de sa clause 9.9 par la clause suivante :

La Commission reconnaît que du temps compensatoire peut être accordé à un cadre qui, dans l'exercice de ses fonctions, est requis de fournir une prestation de travail particulière qui de l'avis de la Direction générale justifie que du temps compensatoire soit accordé. Ainsi, la Direction générale peut accorder du temps compensatoire pour une durée n'excédant pas cinq (5) jours annuellement. Les journées reconnues sont non monnayables et ne peuvent être reportées dans l'année scolaire suivante.

Adopté

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF 2017-2018 (R-5644/DG)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Binet, commissaire-parent, d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif ainsi que des séances de travail du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017 - 2018.

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM			
Juillet 2017							Janvier 2018									
						1	1	2	3	4	5	6				
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13			
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16 STCC	17	18	19	20			
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27			
23/30	24/31	25	26	27	28	29	28	29	30 10 ^e Journée CC/CE	31						
Août 2017							Février 2018									
		1	2	3	4	5					1	2	3			
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6 STCC	7	8	9	10			
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17			
20	21	22 CC/CE	23	24	25	26	18	19	20 CC/CE	21	22	23	24			
27	28	29	30				25	26	27	28						
Septembre 2017							Mars 2018									
					1	2					1	2	3			
3	4	5 STCC	6	7	8	9	4	5	6	7	8	9	10			
10	11	12	13	14	15	16	11	12	13 Bourses Saint-Jérôme	14 Bourses Saint-Jérôme	15 Bourses Argenteuil	16	17			
17	18	19 CC/CE	20	21	22	23	18	19	20 STCC	21	22	23	24			
24	25	26	27	28	29	30	25	26	27 CC/CE	28	29	30	31			
Octobre 2017							Avril 2018									
1	2	3 STCC	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10 CC : Vérification	11	12	13	14	8	9	10 STCC	11	12	13	14			
15	16	17 CC/CE	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24 Rapport annuel CC/CE	25	26	27	28			
29	30	31					29	30								
Novembre 2017							Mai 2018									
			1	2	3	4			1	2	3	4	5			
5	6	7 STCC	8	9 Fête des retraités	10	11	6	7	8 STCC	9	10	11	12			
12	13	14	15	16	17	18	13	14	15	16	17	18	19			
19	20	21 CC/CE*	22	23	24	25	20	21	22 CC/CE	23	24	25	26			
26	27	28	29	30			27	28	29	30	31					
Décembre 2017							Juin 2018									
					1	2						1	2			
3	4	5 STCC	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16	10	11	12 STCC	13	14	15	16			
17	18	19 CC/CE	20	21	22	23	17	18	19 CC/CE	20	21	22	23			
24/31	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30			
CC	Conseil des commissaires *21 novembre 2017 - Cette séance aura lieu à l'École polyvalente Lavigne.					CE	Comité exécutif *21 novembre 2017 - Cette séance aura lieu à l'École polyvalente Lavigne.					STCC	Séance de travail conseil des commissaires		Comités du conseil des commissaires	
	Semaines (2) de fermeture pour les vacances estivales						Semaine de relâche (congé pour les élèves et les enseignants)						Journée pédagogique		Gouvernance et éthique	
															Ressources humaines	
															Vérification	
															Ressources éducatives	
															Congé pour tous les élèves et tout le personnel	

Adopté

CALENDRIER ADMINISTRATIF 2017-2018

Pour information

NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION RELATIVEMENT AU PROCESSUS ÉLECTORAL MENANT À L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE NOVEMBRE 2018 ET AUTORISATION DE RÉMUNÉRATION (R-5645/SSGC)

CONSIDÉRANT que des élections générales auront lieu au niveau des commissions scolaires du Québec en novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le processus préparatoire auxdites élections est enclenché conformément aux prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le président d'élection, à la lumière de ce qui précède;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'autoriser la rémunération du président d'élection ci-après nommé ainsi que du personnel électoral;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de nommer M^{me} Marie-Claude Caron, comme présidente d'élection relativement à l'ensemble du processus électoral menant à l'élection générale de novembre 2018 ainsi que la rémunération du personnel électoral conformément au tableau de rémunération horaire du personnel électoral en vigueur en tout temps pertinent et d'autoriser la présidence de la commission scolaire et la direction générale à signer les documents contractuels liés au mandat de la présidence.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Taxe scolaire. Ce point est apporté par M^{me} Annie Taillon.
- Cadre organisationnel des services de garde. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5646/SSGC)

M^{me} Stéphanie Binet, commissaire-parent, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire